

Séance du Lundi 20 janvier 2014 COMMUNE DE VOID-VACON

L'an deux mil quatorze, le vingt janvier à 20H30, le conseil Municipal de VOID-VACON, légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur André JANNOT, Maire.

Conformément à la l'article 2121-18 du CGCT, la séance a été publique.

Etaient présents : Monsieur JANNOT André, Monsieur GENTER Bernard, Monsieur DEL MISSIER Pierre, Madame DAGUIER Jacqueline, Monsieur GRISVARD Joël, Monsieur ROUX Patrice, Monsieur GAUCHER Alain, Madame BACHE Christine, Madame CHOISELLE Marie-Ange, Monsieur MARTIN Jean-Paul, Madame BOKSEBELD Virginie. Monsieur LANOIS Vincent, Madame ROCHON Sylvie et Monsieur LHERITIER Jean-Paul.

Absents avec pouvoir:

Madame SCHISSLER Marie-Thérèse donne pouvoir à Monsieur JANNOT André
Madame SUDAN Nina donne pouvoir à Monsieur GENTER Bernard
Monsieur PAUL Francis donne pouvoir à Monsieur DEL MISSIER Pierre

Absents sans pouvoir: Monsieur FERRY Vincent et Monsieur CHRISTOPHE Jean-Pierre

Formant la majorité des membres en exercice.

Madame BACHE Christine a été élue **secrétaire**.

Date de convocation : 13 janvier 2014

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 17 décembre 2013
- Décision modificative du budget forêt
- Avancement au grade d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe - mise à jour du tableau des emplois, avec suppression de l'ancien poste
- Avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe - mise à jour du tableau des emplois, avec suppression de l'ancien poste
- Avancement au grade d'ATSEM principal de 2^{ème} classe - mise à jour du tableau des emplois, avec suppression de l'ancien poste
- Avancement au grade d'ATSEM principal de 1^{ère} classe - mise à jour du tableau des emplois, avec suppression de l'ancien poste
- Avancement au grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe - mise à jour du tableau des emplois, avec suppression de l'ancien poste
- Convention d'occupation de la structure plurifonctionnelle par la CODECOM du Canton de Void
- Décisions prises en vertu de l'article L2221-22 du CGCT
- Affaires diverses

Monsieur le Maire propose de reporter le point suivant :

- Convention d'occupation de la structure plurifonctionnelle par la CODECOM du Canton de Void

**Séance du Lundi 20 janvier 2014
COMMUNE DE VOID-VACON**

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 17 décembre 2013

Monsieur le Maire s'assure que tous les conseillers ont pu prendre connaissance du procès-verbal de la dernière séance qui a été affiché à la Mairie. Celui-ci est adopté à l'unanimité

Délibération n° 14-01 : Décision modificative n°1 budget forêt

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le vote de l'exercice 2013, à l'**unanimité** des membres présents ou représentés :

CREDITS A OUVRIR							
Sens	Section	Chapitre	Article	Op	Anal	Objet	Montant
D	F	67	673	ONA	HCS	Titres annulés	225.00
Total							225.00
CREDITS A REDUIRE							
Sens	Section	Chapitre	Article	Op	Anal	Objet	Montant
D	F	011	61524	ONA	HCS	Constructions	225.00
Total							225.00

Votants : 17
Pour : 17
Contre : 0
Abstentions : 0

03-2014

Délibération N°14-02 : Avancement au grade d'adjoint technique de 1^{ère} classe - mise à jour du tableau des emplois, avec suppression de l'ancien poste

Le Maire indique qu'un adjoint technique de 2^{ème} classe remplit les conditions pour être promu au grade supérieur d'adjoint technique de 1^{ère} classe. La délibération du Conseil Municipal du 27 novembre 2013 fixe le taux de promotion au grade d'adjoint technique de 1^{ère} classe à 100%, l'agent peut donc être promu. Monsieur le Maire précise que la Commission Administrative Paritaire a émis un avis favorable à cet avancement lors de sa séance du 16 décembre 2013. Monsieur le Maire demande aux élus d'émettre un avis sur la création de ce poste.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'**unanimité** des membres présents ou représentés :

<table border="1"> <tr> <td>Votants : 17</td> </tr> <tr> <td>Pour : 17</td> </tr> <tr> <td>Contre : 0</td> </tr> <tr> <td>Abstentions : 0</td> </tr> </table>	Votants : 17	Pour : 17	Contre : 0	Abstentions : 0	<ul style="list-style-type: none"> - de créer un emploi d'un adjoint technique territorial de 1^{ère} classe - de proposer la suppression en cohérence d'un emploi d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe sous réserve de l'avis du Comité Technique Paritaire.
Votants : 17					
Pour : 17					
Contre : 0					
Abstentions : 0					

Délibération N°14-03 : Avancement au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe - mise à jour du tableau des emplois, avec suppression de l'ancien poste

Le Maire indique qu'un adjoint technique principal de 2^{ème} classe remplit les conditions pour être promu au grade supérieur d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe. La délibération du Conseil Municipal du 27 novembre 2013 fixe le taux de promotion au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à 100%, l'agent peut donc être promu. Monsieur le Maire précise que la CAP a émis un avis favorable à cet avancement lors de sa séance du 16 décembre 2013. Monsieur le Maire demande aux élus d'émettre un avis sur la création de ce poste.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide **à l'unanimité** des membres présents ou représentés :

Votants : 17
Pour : 17
Contre : 0
Abstentions : 0

- de créer un emploi d'un adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe
- de proposer la suppression en cohérence d'un emploi d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe sous réserve de l'avis du comité technique paritaire.

Délibération 14-04 : Avancement au grade d'ATSEM principal de 2^{ème} classe - mise à jour du tableau des emplois, avec suppression de l'ancien poste

Le Maire indique qu'une ATSEM de 1^{ère} classe remplit les conditions pour être promue au grade supérieur d'ATSEM principal de 2^{ème} classe. La délibération du Conseil Municipal du 27 novembre 2013 fixe le taux de promotion au grade d'ATSEM principal de 2^{ème} classe à 100%, l'agent peut donc être promu. Monsieur le Maire précise que la Commission Administrative Paritaire a émis un avis favorable à cet avancement lors de sa séance du 16 décembre 2013. Monsieur le Maire demande aux élus d'émettre un avis sur la création de ce poste.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide **à l'unanimité** des membres présents ou représentés :

Votants : 17
Pour : 17
Contre : 0
Abstentions : 0

- de créer un emploi d'ATSEM principal de 2^{ème} classe
- de proposer la suppression en cohérence d'un emploi d'ATSEM de 1^{ère} classe sous réserve de l'avis du comité technique paritaire.

Délibération 14-05 : Avancement au grade d'ATSEM principal de 1^{ère} classe - mise à jour du tableau des emplois, avec suppression de l'ancien poste

Le Maire indique qu'une ATSEM principal de 2^{ème} classe remplit les conditions pour être promue au grade supérieur d'ATSEM principal de 1^{ère} classe.

La délibération du Conseil Municipal du 27 novembre 2013 fixe le taux de promotion au grade d'ATSEM principal de 1^{ère} classe à 100%, l'agent peut donc être promu.

Monsieur le Maire précise que la Commission Administrative Paritaire a émis un avis favorable à cet avancement lors de sa séance du 16 décembre 2013. Monsieur le Maire demande aux élus d'émettre un avis sur la création de ce poste.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'**unanimité** des membres présents ou représentés :

Votants : 17
Pour : 17
Contre : 0
Abstentions : 0

- de créer un emploi d'ATSEM principal de 1^{ère} classe
- de proposer la suppression en cohérence d'un emploi d'ATSEM principal de 2^{ème} classe sous réserve de l'avis du comité technique paritaire

Délibération 14-06 : Avancement au grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe - mise à jour du tableau des emplois, avec suppression de l'ancien poste

Le Maire indique qu'un rédacteur remplit les conditions pour être promu au grade supérieur de rédacteur principal de 2^{ème} classe.

La délibération du Conseil Municipal du 27 novembre 2013 fixe le taux de promotion au grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe à 100%, l'agent peut donc être promu.

Monsieur le Maire précise que la Commission Administrative Paritaire a émis un avis favorable à cet avancement lors de sa séance du 16 décembre 2013. Monsieur le Maire demande aux élus d'émettre un avis sur la création de ce poste.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'**unanimité** des membres présents ou représentés :

Votants : 17
Pour : 17
Contre : 0
Abstentions : 0

- de créer un emploi de rédacteur principal de 2^{ème} classe
- de proposer la suppression en cohérence d'un emploi de rédacteur sous réserve de l'avis du comité technique paritaire.

Décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du C.G.C.T

Conformément à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire invite le conseil municipal à prendre connaissance des décisions prises en vertu de la délégation accordée au Maire par la délibération du 23 avril 2009

Marché de travaux : Travaux forestiers consistant en la création de deux places de retournement et de l'aménagement du chemin de l'étoile attribué à la société CHARDOT T.P pour un montant global de 11 154,00 €HT

Marché de travaux : Aménagement d'une sortie de garage rue de la Pierrerie et aménagement d'un chemin piétons rue des Iris confiée à la société EUROVIA pour un montant global de 5 596,24 €HT

Marché de service : Contrat d'entretien d'installation du chauffage central et de l'eau chaude de la salle Jean-Louis GILBERT pour l'année 2014 confiée à la SARL LHERITIER pour un montant de 210,00 €TTC

Marché de service : Contrat d'entretien d'installation du chauffage central et de l'eau chaude de l'école maternelle pour l'année 2014 confiée à la SARL LHERITIER pour un montant de 210,00 €TTC

Marché de service : Relevés de géomètre pour des parcelles forestières confiés à la SARL HERREYE & JULIEN pour un montant global de 5 734,00 €HT

Marché de service : Bureau de contrôle pour le projet de restructuration de l'immeuble 37-39 Rue Louvière attribué à la société DEKRA pour un montant de 2 964,00 €HT

Marché de service : Etude géotechnique pour le projet de restructuration de l'immeuble 37-39 Rue Louvière attribuée à la société GINGER CEBTP pour un montant de 2 935,00 €HT

Marché de service : Mission coordination SPS pour le projet de restructuration de l'immeuble 37-39 Rue Louvière attribuée à la société ACE BTP pour un montant de 1 695,00 €HT

Marché de fourniture : Achat de produits de dés herbants à la société LORRAINE ESPACES VERTS pour un montant de 1 638,30 €HT

Marché de fourniture : Fourniture de mats pour le giratoire de la RN4 confiée à la société GEPELEC pour un montant de 2 322,00 €HT

Délibération n° 14-01 : Décision modificative n°1 budget forêt

Délibération N°14-02 : Avancement au grade d'adjoint technique de 1^{ère} classe - mise à jour du tableau des emplois, avec suppression de l'ancien poste

Délibération N°14-03 : Avancement au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe - mise à jour du tableau des emplois, avec suppression de l'ancien poste

Délibération 14-04 : Avancement au grade d'ATSEM principal de 2^{ème} classe - mise à jour du tableau des emplois, avec suppression de l'ancien poste

Délibération 14-05 : Avancement au grade d'ATSEM principal de 1^{ère} classe - mise à jour du tableau des emplois, avec suppression de l'ancien poste

Délibération 14-06 : Avancement au grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe - mise à jour du tableau des emplois, avec suppression de l'ancien poste

MEMBRES	SIGNATURES
André JANNOT	
Bernard GENTER	
Pierre DEL MISSIER	
Nina SUDAN	Procuration Bernard GENTER
Marie-Thérèse SCHISSLER	Procuration André JANNOT
Jean-Paul LHERITIER	
Francis PAUL	Procuration DEL MISSIER Pierre
Jean-Paul MARTIN	
Vincent LANOIS	
Jean-Pierre CHRISTOPHE	Absent
Joël GRISVARD	
Christine BACHE	
Sylvie ROCHON	
Alain GAUCHER	
Patrice ROUX	
Vincent FERRY	Absent
Jacqueline DAGUIER	
Marie-Ange CHOISELLE	
Virginie BOKSEBELD	